

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 2 février 2026 les règlements suivants :

- Règlement n° 2026-754 concernant les divers taux de la taxe foncière et la tarification de certains services municipaux pour l'année 2026;
- Règlement n° 2026-755 concernant la tarification des services d'aqueduc et d'égout pour l'année 2026;
- Règlement n° 2026-756 concernant la tarification du service d'assainissement des eaux pour l'année 2026.

Les règlements mentionnés ci-haut sont maintenant déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h et 16 h 30 et qu'ils entreront en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 3^e jour du mois de février 2026



Martine Mainville

Greffière